

Partie graphique [M 1:500] : à caractère réglementaire



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

Lot	Surface du lot (m²)	Surface constructible brute (m²)	Surface d'entreprise au sol (m²)	Surface constructible brute (m²)	Surface du lot (m²)	Surface d'entreprise au sol (m²)	Surface constructible brute (m²)
Lot 1:	± 3,49	315	150	315	Lot 2:	± 4,93	310
Lot 3:	± 3,14	300	145	300	Lot 4:	± 5,72	310
Lot 5:	± 3,62	310	150	310	Lot 6:	± 4,62	310
Lot 7:	± 3,93	315	150	315	Lot 8:	± 4,44	310
Lot 9:	± 6,28	310	150	310	Lot 10:	± 4,25	310
Lot 11:	± 3,84	310	150	310	Lot 12:	± 4,31	340
Lot 13:	± 5,16	700	260	700	Lot 14:	± 4,72	830
Lot 15:	± 1,59	90	90	90			

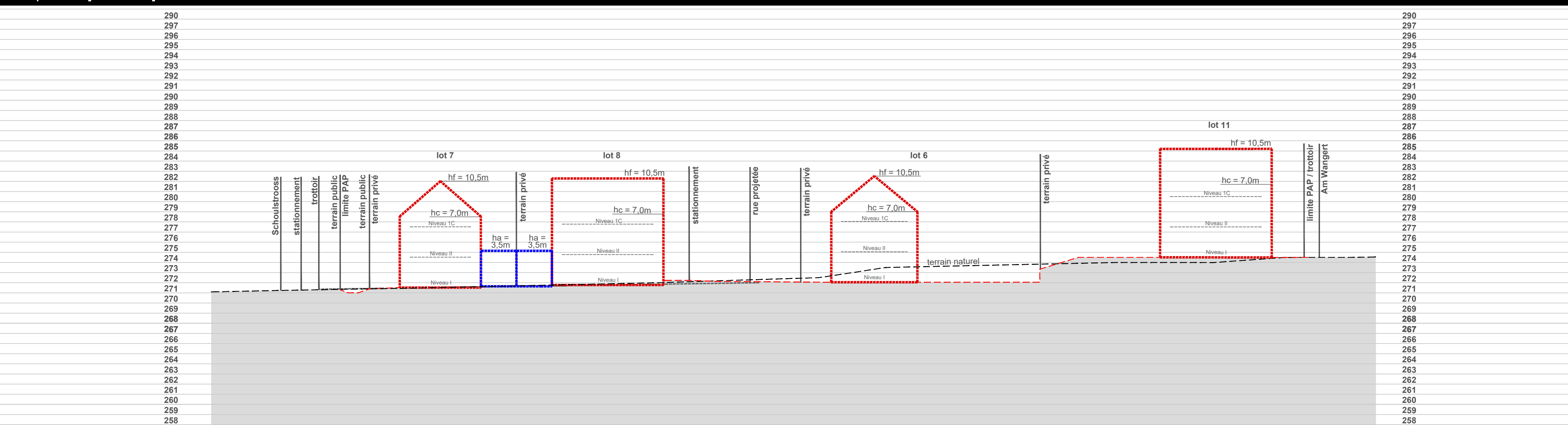
Légende

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
 - délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
 - terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
 - nombre de niveaux pleins
 - nombre d'étages en retrait
 - nombre de niveaux sous-sol
 - nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteurs des constructions**
 - hauteur à la corniche de x mètres
 - hauteur à l'acrotère de x mètres
 - hauteur au faîte de x mètres
- Types, dispositions et nombre de constructions**
 - x-mi : maisons isolées
 - x-mij : maisons jumelées
 - x-mb : maisons en bande
- Types et nombres de logements**
 - x-u : logements de type unifamilial
 - x-b : logements de type bifamilial
 - x-c : logements de type collectif
- Formes de toiture**
 - tp : toiture plate
 - tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faîte
- Gabarits des immeubles (plan / coupes)**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Délimitation des lots / flots**
 - lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
 - pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
 - espace vert privé
 - espace vert public
 - aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé (à titre indicatif)
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
 - arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
- Servitudes**
 - servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
 - rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales (à titre indicatif)
 - canalisation pour eaux pluviales (à titre indicatif)
 - canalisation pour eaux usées (à titre indicatif)
 - fossé ouvert pour eaux pluviales
- Éléments complémentaires**
 - accès garage (à titre indicatif)
 - point de référence des lots 13 et 14
 - x-mij : maisons jumelées par garages / carports
 - colatation intérieure des gabarits (à titre indicatif)

Coupe A-A' [M 1:250]



Coupe B-B' [M 1:250]



RM.n°: 19541/107C	
Avis de la Cellule d'Évaluation	16.12.2022
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministère de l'Intérieur	

ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
Plan de Surface PAP réalisée par BEST (2019). Levé topographique réalisé par BEST (2019).

COncert COncil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
3, bd. de l'Azote
L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration Communale de Manternach

Projet: PAP "An der Harnisch" Berbourg

Objet: Partie Graphique à caractère réglementaire

Modifications	de	Date	Indice
Modifications selon l'avis de la cellule d'évaluation en date du 16.12.2022 (Ref. n° 19541/107C)	A. Halter	14.02.2023	A

Echelle: 1/250; 1/500 | Plan n°: 1811_01

Indice: A | Date: 17.10.2022

Chef de projet: T. Simon | Contrôle: U. Truffner